

AVASCOPE

N° 23 - FEVRIER 1998

AVAS SES OBJECTIFS, SES MOYENS, SON AVENIR

L'année 1998 commence sur fond de crise monétaire pouvant déboucher sur une crise économique mondiale génératrice de déflation, d'incertitude sur les résultats des grands groupes industriels et financiers, de restructurations brutales destructrices d'emplois, et de variations amples du cours des actions. Il faut également redouter que le contrôle du capital des grandes entreprises françaises passe à l'étranger, ou que des "raiders" les déstabilisent ou les démantèlent, poussant le recentrage sur les métiers de base à sa plus simple expression.

La mise en place de l'euro le 1er janvier 1999 va ajouter un autre facteur d'incertitude. Car le passage à la monnaie unique va accélérer la recherche de compétitivité par des restructurations. Dorénavant les fonds de pension et les centres de décision supranationaux peuvent décider du sort des entreprises européennes.

Mais les petits actionnaires, que peuvent-ils faire ? Les actionnaires salariés doivent absolument prendre conscience de ces nouveaux enjeux et de ces perspectives qui pourraient devenir réalité. Regroupés dans une association puissante et indépendante, ils peuvent faire entendre leurs voix pour défendre à la fois leur capital et leur travail. AVAS a été créée pour eux et pour cela il y a 12 ans.

SES OBJECTIFS ont évolué : conçue au départ pour "conseiller, apporter une assistance pratique et une formation pédagogique à ses membres", pour "les représenter auprès des instances du Groupe et des Pouvoirs Publics", pour "être leur porte-parole en assemblée générale" par l'exercice des pouvoirs ou droits de vote, l'association a eu pour vocation de faire prendre conscience aux salariés de leur nouveau statut de copropriétaire de leur entreprise, de leurs droits et obligations, et de la force que cet actionnariat salarié représenterait s'ils étaient volontaires et unis dans l'action.

AVAS a donc bataillé pour que la part du capital d'Elf détenue par les salariés atteigne 5 %, et qu'ainsi ils deviennent le 1er actionnaire privé du Groupe.

Aujourd'hui ces objectifs persistent, mais ils se sont élargis, notamment dans deux directions :

- en développant la participation active des actionnaires salariés et retraités à l'AG d'ELF, dont le rôle est dorénavant déterminant ; dans ces assemblées l'attitude d'AVAS est guidée par une politique de vigilance à l'égard des Administrateurs, du Management et des Commissaires aux Comptes. C'est pourquoi AVAS est favorable à l'application des principes du "Gouvernement de l'Entreprise", à la mise en place de contrôles inter-nes garantissant la transparence et la sincérité des comptes.
- en demandant l'adoption de nouveaux textes sur la participation à la gestion de l'entreprise et aux décisions, à l'occasion de la réforme de la loi du 24.07.1966 sur les sociétés commerciales. Selon nous, cette participation passe par l'obtention d'un poste au Conseil d'Administration pour un légitime représentant des actionnaires salariés issu de la base.

Enfin AVAS est et veut rester une association indépendante, apolitique et non confessionnelle. Elle n'est pas une émanation de la Direction Générale et elle n'a aucune allégeance syndicale. C'est ce que prévoient ses statuts et la charte de la Fédération Française (FAS) ; c'est ce que recommandent les responsables du rapport PEPPER présenté le 14 janvier dernier au Parlement Européen.

SES MOYENS sont encore modestes et insuffisants pour atteindre ces objectifs. Pour multiplier par 3 nos adhérents et sympathisants (près de 3000), pour que tous nos sympathisants paient une cotisation minimale de 50F/an, bref, pour être considérés comme représentatifs, il faut publier l'AVASCOPE tous les 2 mois, disposer d'une liaison Intranet avec nos correspondants dans les filiales étrangères, d'un e.mail pour recueillir les adhésions et les pouvoirs lors des AG d'ELF.

Il nous faut un vrai budget, des permanents, des crédits d'horaires pour les actifs s'impliquant dans la vie du Bureau, un accès à la même qualité d'information financière que celle donnée aux Actionnaires Institutionnels ou aux Fonds de Pension étrangers. Nous l'avons fait savoir récemment au Garde des Sceaux.

SON AVENIR sera favorisé par l'attention que les Pouvoirs Publics, les Instances Européennes et les Fonds de Pension portent depuis peu au développement de l'actionnariat salarié dans les grands Groupes, à son mode d'expression et sa représentation dans les conseils d'administration des sociétés privatisées.

Aussi notre action se fera-t-elle dans deux directions :

- un rapprochement avec les Fonds de Pension et les Institutionnels actionnaires du Groupe pour participer de concert à la définition d'une stratégie sur le long terme exprimant les intérêts d'un actionnariat stable et responsable.
- une présence active à Bruxelles auprès de la Commission Européenne et à Strasbourg auprès du Parlement Européen, grâce à la Fédération Européenne qui sera créée en mai prochain, afin de faire officialiser par les directives européennes le statut et le rôle des associations d'actionnaires salariés et retraités dans les états membres de l'Union Européenne.

J. A. MASSIE

Président d'AVAS